Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 22/10/2026
ID : 057-245700695-20261015-D2026_158_SI-AR

CCCE

République Française
Département de la Moselle

DECISION 2026-158

Vu la délibération n° 6 du Conseil communautaire en date du 9 avril 2026 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu le marché n° 2631THEB « Travaux d'aménagement au sein de l'Hôtel des entreprises à Hettange-Grande- lot n° 6 : Electricité », notifié le 1er juin 2026, passé avec l'entreprise LORRAINE ELEC 57 à 57640 ARGANCY, pour un montant de 11 000,00 € H.T.,

Vu l'avenant n° 1 conclu le 11 août 2026, portant le montant du marché à la somme de 13 606,00 € H.T. soit 16 327,20 € T.T.C. ,

Vu l'avenant n° 2 ayant pour objet d'ajouter des prestations supplémentaires et d'augmenter le montant du marché,

Vu que l'avenant n° 2 est conclu sans nouvelle procédure de mise en concurrence, les travaux supplémentaires étant devenus nécessaires et un changement de titulaire étant impossible pour des raisons économiques ou techniques tenant notamment à des exigences d'interchangeabilité ou d'interopérabilité avec les travaux réalisés dans le cadre du marché initial, au sens des articles L. 2194-1 et R. 2194-2 à R.2194-4 du Code de la commande publique,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Un avenant n° 2 au présent marché est conclu avec la société LORRAINE ELEC 57 à 57640 ARGANCY, dans le but d'ajouter des prestations supplémentaires et d'augmenter le montant du marché. Cet avenant porte le montant du marché à 14 498,52 € H.T., soit 17 398,22 € T.T.C., soit une augmentation de 892,52 € H.T. par rapport à l'avenant n° 1 et une augmentation totale de 3 498,52 € H.T. (+31,80%) par rapport au montant du marché initial.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 15 octobre 2026

Le Président
Roland BALCERZAK

COMMUNAUTE de COMMUNES de CATTENOM et ENVIRONS
Le Président